Edité le : 03/09/2026

MAIRIE ST QUENTIN LA POTERIE

6 PLACE DE LA MAIRIE
30700 ST QUENTIN LA POTERIE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 5 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) **sont identifiés par (**).**

Identification dossier : LSE26-125762
Identification échantillon : **LSE2608-33051-1** **Analyse demandée par : ARS DD DU GARD**
N° Analyse (1): 00201374 **N° Prélèvement (1):** 00199478
Nature (1): Eau de distribution
Point de Surveillance (RESIDENCE "LES JARDINS" **Code PSV (1): 0000005468**
Localisation exacte (1 robinet cuisine/plonge
Dept et commune (1): **30 SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 44,0428885000 **Y :** 4,4414282000
UGE (1): 0164 - SAINT QUENTIN LA POTERIE
Type d'eau (1): T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite (1): AA **Type Analyse (1):** A **Motif du prélèvement (1):** CS
Nom de l'exploitant (1): REG. MUN.EAUX ST QUENTIN POTERIE
BÂTIMENT DES ARCHES
1 PLACE DU MARCHÉ
30700 ST QUENTIN LA POTERIE
Nom de l'installation (1): SAINT QUENTIN LA POTERIE **Type (1):** UDI **Code (1):** 000930
Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h48
Prélèvement : Prélevé le 20/08/2026 à 11h11
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LEROY Valentine
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 21/08/2026 à 07h43

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33051-1
Destinataire : MAIRIE ST QUENTIN LA POTERIE

Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	20.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	0.37	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.40	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000				0	#
Escherichia coli (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000			0		#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			0		#
Caractéristiques organoleptiques									
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative						
Saveur	Chlore	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur	0	-	Qualitative						
Turbidité	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques									
Analyses physicochimiques de base									
pH	7.54	-	Potentiométrie	NF EN ISO 10523	2			6.5 9	#
Température de mesure du pH	17.8	°C		NF EN ISO 10523	15				
Conductivité électrique brute à 25°C	534	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50			200 1100	#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	25.30	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1	0.50				#
TH (Titre Hydrotimétrique)	25.86	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06				#
Carbone organique total (COT)	0.3	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2			2	#
Cations									
Calcium dissous	97.5	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1				#
Magnésium dissous	3.6	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05				#
Ammonium	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01			0.10	#
Anions									

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33051-1
Destinataire : MAIRIE ST QUENTIN LA POTERIE

Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Chlorures	12.40	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Sulfates	30.90	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.50		#
Nitrates	13.80	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		50		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.28	mg/l	Calcul				1		
Pesticides									
Total pesticides									
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	0.369	µg/l	Calcul		0.500		0.5		
Pesticides azotés									
Cyromazine	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Amétryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine 2-hydroxy	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Atrazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Cyanazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Desmetryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Hexazinone	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Metamitrone	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Metribuzine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Prometon	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Prometryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Propazine	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Sebuthylazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Secbumeton	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbumeton	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbumeton déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine) (MT13)	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Terbutryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Triétazine	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simetryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Dimethametryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Propazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33051-1
Destinataire : MAIRIE ST QUENTIN LA POTERIE

Réception : Réception au laboratoire le 20/08/2026 à 15h48

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Triétazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Triétazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Sébuthylazine déséthyl	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Sebuthylazine 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Simazine	0.145	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Atrazine déisopropyl	0.113	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020		0.1		#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy (MT14)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Cybutryne	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Aziprotryne	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030		0.1		
Isomethiozine	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030		0.1		
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	0.111	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020		0.1		#
Atraton (atrazine métoxy)	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction LL	Méthode interne M_ET289	0.01		0.1		#
Amides et chloroacétamides									
Flufenacet (flurthiamide)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#
Flufenacet-ESA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010		0.10		#
Flufenacet-OXA	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010		0.10		#
Pesticides divers									
Triazoxide	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.050		0.1		#
Urées substituées									
Thidiazuron	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005		0.1		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11A@ ANALYSE A SOCLE ARS 11-2026

11ATZMT26 ANALYSE (ATZMT) ATRAZINE ET METABOLITES (ARS11-2026)

Pour les techniques d injection directe l analyse est réalisée sur la fraction dissoute

Méthode interne M_ET289 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Eau respectant les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Atrazine déisopropyl
- Simazine
- Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

.../...

Edité le : 03/09/2026
Identification échantillon : LSE2608-33051-1
Destinataire : MAIRIE ST QUENTIN LA POTERIE

Pour les méthodes d'extraction liquide/liquide, les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) (sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques)

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE
Responsable Adjointe de laboratoire

